

## Protocole d'action précoce simplifié du DREF

### Liste de contrôle pour l'examen

La liste de contrôle suivante, comprenant les critères de qualité, est utilisée par les délégations de la FICR, le bureau régional, le bureau de Genève et le comité de validation comme référence pour déterminer si le protocole d'action précoce simplifié (PAP) est éligible pour être financé par le pilier anticipation du DREF.

Pour plus de conseils et de détails, cliquez sur les critères en hyperlien pour trouver les commentaires correspondants.

Si l'un des critères n'est pas rempli de manière adéquate ou n'est que partiellement rempli, des informations complémentaires peuvent être requises ou des travaux supplémentaires peuvent être nécessaires pour démontrer que les critères sont justifiés.

Date de réception par la délégation de la FICR : JJ/MM/AAAA

Révisé par : Nom des secteurs/services :

Date de réception par le bureau régional de la FICR : JJ/MM/AAAA

Révisé par : Nom des secteurs/services :

Date de réception par l'équipe mondiale DREF AA de l'IFRC : JJ/MM/AAAA

Date d'approbation du PAP par le comité de validation : JJ/MM/AAAA

Nombre total de jours pour l'examen par la FICR : A compléter par l'administrateur principal du DREF

Pays :	Malawi	EAP Hazard :	Inondations
La délégation soumet ce protocole d'action précoce simplifié au nom de la Société nationale pour examen, validation et approbation.		JJ/MM/AAAA	Nom et signature du gestionnaire de projet de la FICR
Le bureau régional confirme que : <input checked="" type="checkbox"/> Actuellement, aucun obstacle ou problème n'a été identifié pour la mise en œuvre du PAP simplifié. <input checked="" type="checkbox"/> que le PAP simplifié a été examiné par les secteurs techniques		JJ/MM/AAAA	Nom et signature du chef régional du HDCC

✓ le PAP simplifié a été validé par le contrôleur financier		
L'équipe du DREF à Genève le confirme : ✓ le PAP simplifié répond aux critères de qualité et que ✓ le PAP simplifié a été approuvé par le comité de validation et les secteurs techniques.	JJ/MM/AAAA	Nom et signature de l'agent principal du DREF
Le gestionnaire des recours confirme qu'il est d'accord avec l'approbation du plan et du budget du PAP simplifié.	JJ/MM/AAAA	Nom et signature du gestionnaire du recours

<b>Matrice de prise de décision de la FICR</b>		
Approuvé par les membres du Comité de validation : ( <i>Quorum atteint avec 2 membres approuvant un PAP simplifié</i> )		Les commentaires ont-ils été pris en compte ? Oui/oui avec conditions. Conditions :
• Croix-Rouge américaine		
• Croix-Rouge australienne		
• Croissant-Rouge du Bangladesh		
• Croix-Rouge britannique		
• Croix-Rouge danoise		
• Croix-Rouge française		
• Croix-Rouge finlandaise		
• Croix-Rouge allemande		
• Croix-Rouge du Myanmar		
• Croix-Rouge néerlandaise		
• Croix-Rouge suédoise		
• Croix-Rouge ougandaise		
• FICR		
• RCCC		
• Centre des moyens de subsistance		

**Note sur le statut**

Satisfait - L'exigence est satisfaite. Aucune autre action n'est requise.

Partiellement satisfait - L'exigence est partiellement satisfaite, mais des données supplémentaires sont nécessaires.

Non satisfait - L'exigence n'est pas satisfaite. Une révision est nécessaire.

N/A - Non applicable

<b>Commentaires du gestionnaire de projet de la FICR sur l'élaboration et/ou l'activation du PAPS (pour la CV uniquement)</b>
<b>Commentaires du point focal régional pour l'action anticipée sur le développement et/ou l'activation du PAPS (pour la CV uniquement)</b>
Commentaires du responsable régional du DREF et du responsable de la responsabilité et de la conformité du DREF sur les questions de conformité des Sociétés nationales (pour le responsable des appels du DREF).

**Les rapports narratifs et financiers finaux ont-ils été soumis ? Oui/Non**

<b>Assurance qualité globale</b>			
<b>Critères</b>	<b>Statut</b>	<b>Questions essentielles pour l'approbation du PAP simplifié</b>	<b>Autres questions à prendre en considération (également pour une révision future)</b>
Toutes les sections du PAP simplifié doivent être			

complétées, y compris les secteurs de la FICR, les approches habilitantes et le budget.			
<a href="#">Vérifier la faisabilité du transfert de fonds à la Société nationale en temps voulu pour financer les activités d'action précoce.</a>			
<i>Commentaires de la société nationale :</i>			
<b>Analyse des risques et modèle de déclenchement</b>			
<b>Critères</b>	<b>Statut</b>	<b>Questions essentielles pour l'approbation du PAP simplifié</b>	<b>Autres questions à prendre en considération (également pour une révision future)</b>
<a href="#">La sélection des aléas est étayée par des données relatives à l'impact historique des catastrophes.</a>			
<a href="#">Les risques classés par ordre de priorité sont liés aux principaux impacts de l'aléa.</a>			

<p><a href="#">Le PAP simplifié comporte une déclaration de déclenchement claire, indiquant notamment qui sera responsable du suivi du déclenchement.</a></p>			
<p><i>Commentaires de la société nationale :</i></p>			
<p><b>Actions précoces</b></p>			
<p><b>Critères</b></p>	<p><b>Statut</b></p>	<p><b>Questions essentielles pour l'approbation du PAP simplifié</b></p>	<p><b>Autres questions à prendre en considération (également pour une révision future)</b></p>
<p><a href="#">Les actions précoces sélectionnées visent à réduire les impacts possibles des risques priorités par la Société nationale</a></p>			
<p><a href="#">Les activités d'action précoce sélectionnées sont planifiées conformément aux normes identifiées</a></p>			
<p><i>Commentaires de la société nationale :</i></p>			

Activation du PAP			
Critères	Statut	Questions essentielles pour l'approbation du PAP simplifié	Autres questions à prendre en considération (également pour une révision future)
<a href="#">La Société nationale vise à mettre en œuvre les activités d'action précoce dans la période qui s'entre le déclenchement et l'impact de l'événement.</a>			
<a href="#">Le PAP simplifié explique clairement qui sera visé par les activités d'action précoce et devrait cibler au moins 2 000 personnes.</a>			
<i>Commentaires de la société nationale :</i>			
Suivi et évaluation			
Critères	Statut	Questions essentielles pour l'approbation du PAP simplifié	Autres questions à prendre en considération (également pour une

			<b>révision future)</b>
<a href="#">Le PAP simplifié comprend un atelier sur les enseignements tirés après l'activation</a>			
<i>Commentaires de la société nationale :</i>			
<b>Capacité de la société nationale</b>			
<b>Critères</b>	<b>Statut</b>	<b>Questions essentielles pour l'approbation du PAP simplifié</b>	<b>Autres questions à prendre en considération (également pour une révision future)</b>
<a href="#">La Société nationale explique sa capacité à mettre en œuvre les activités d'action précoce et/ou les conditions minimales nécessaires pour mener à bien les actions précoces.</a>			
<i>Commentaires de la société nationale :</i>			
<b>Budget</b>			
<b>Critères</b>	<b>Statut</b>	<b>Questions essentielles pour</b>	<b>Autres questions à prendre en</b>

		<b>l'approbation du PAP simplifié</b>	<b>considération (également pour une révision future)</b>
<p><a href="#">Le PAP simplifié comprend un budget selon le modèle de la FICR, détaillant les coûts des activités de préparation, de repositionnement et d'action précoce basée sur le déclenchement</a></p>			
<p><a href="#">La durée de conservation des stocks repositionnés est égale ou supérieure à la durée de vie simplifiée de deux ans du PAP.</a></p> <p>Indiquez si la passation des marchés sera effectuée par la Société nationale ou par la FICR.</p>			
<p><i>Commentaires de la société nationale :</i></p>			
<p><b>Coordination</b></p>			
<b>Critères</b>	<b>Statut</b>	<b>Questions essentielles pour l'approbation du PAP simplifié</b>	<b>Autres questions à prendre en considération (également pour une</b>

			révision future)
<a href="#">Le PAP simplifié décrit la coordination avec les parties prenantes concernées par la planification et l'activation des action précoce.</a>			
<i>Commentaires de la société nationale :</i>			

Commentaires généraux sur les PAP relatifs aux mouvements de population

## **Critères de qualité pour les protocoles d'action précoce simplifiés**

Le tableau suivant présente les critères de qualité utilisés par les délégations de la FICR et le Comité de validation comme référence pour déterminer si le protocole d'action précoce simplifié (PAP) peut être financé par le pilier anticipation du DREF. La colonne "commentaires" donne des indications supplémentaires à prendre en compte pour chacun des critères.

<b>Assurance qualité globale</b>	<b>Commentaires</b>
Toutes les sections du PAP simplifié doivent être complétées, y compris les secteurs de la FICR, les approches habilitantes et le budget.	
Vérifier la faisabilité du transfert de fonds à la Société nationale en temps voulu pour financer les activités d'action précoce.	
<b>Analyse des risques et modèle de déclenchement</b>	<b>Commentaires</b>
La sélection des aléas est étayée par des données relatives à l'impact historique des catastrophes.	
Les risques classés par ordre de priorité sont liés aux principaux impacts de l'aléa.	
Le PAP simplifié comporte une déclaration de déclenchement claire, indiquant notamment qui sera responsable du suivi du déclenchement.	

<b>Actions précoces</b>	<b>Commentaires</b>
Les actions précoces sélectionnées visent à réduire les impacts possibles des risques priorités par la Société nationale.	
Les activités d'action précoce sélectionnées sont planifiées conformément aux normes identifiées.	
<b>Activation du PAP</b>	<b>Commentaires</b>
La Société nationale vise à mettre en œuvre les activités d'action précoce pendant la période qui s'écoule entre le déclenchement et l'impact de l'événement.	
Le PAP simplifié explique clairement qui sera visé par les activités d'action précoce et devrait cibler au moins 2 000 personnes.	
<b>Suivi et évaluation</b>	<b>Commentaires</b>
Le PAP simplifié comprend un atelier sur les enseignements tirés après l'activation.	

<b>Capacité de la société nationale</b>	<b>Commentaires</b>
La Société nationale explique sa capacité à mettre en œuvre les activités d'action précoce et/ou les conditions minimales nécessaires pour mener à bien les actions précoces.	
<b>Budget</b>	<b>Commentaires</b>
Le PAP simplifié comprend un budget selon le modèle de la FICR, détaillant les coûts des activités de préparation, de prépositionnement et d'action précoce basée sur le déclenchement.	
La durée de conservation des stocks prépositionnés est égale ou supérieure à la durée de vie simplifiée de deux ans du PAP.	
<b>Coordination</b>	<b>Commentaires</b>
Le PAP simplifié décrit la coordination avec les parties prenantes concernées par la planification et l'activation des activités d'action précoce.	